



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 05/03/2026
Et publication ou notification
Du 09/03/2026
Le Maire

N°DEL 2026_02_022_7

L'an deux mil vingt-six, le trois mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Objet : PERSONNEL

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Marie-Françoise CASADEI
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

Absents :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

En raison de l'activité touristique et saisonnière de la commune, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de maintenir un service public de qualité.

Vu le Code General de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le tableau des effectifs saisonniers pour l'année 2026,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

-**À créer** les postes saisonniers référencés sur le tableau joint en annexe, pour un accroissement saisonnier d'activité par contrat d'engagement d'une durée maximale de 6 mois.

-**À rémunérer** les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, augmentés de l'indemnité de résidence et éventuellement du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.

-**À payer** l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % du traitement brut. Si l'agent n'a pris aucun congé, cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.

Le montant des crédits nécessaires est inscrit au budget communal.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité des voix exprimées avec 22 voix pour et 2 abstentions (Marie-Françoise CASADEI, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

09 MARS 2026

Le Maire



Budget Communal

SERVICE	EMPLOIS	GRADE	PERIODE	INDICE B/M
PLAGES	1 chef de poste ATPM	Educateur des APS ppal 1 ^{ère} cl 2 ^{ème} échelon	du 26/05 au 30/09/26	461/409
	4 chefs de poste	Educateur des APS ppal 2 ^e cl 2 ^{ème} échelon	du 30/05 au 27/09/26	415/377
	8 sauveteurs qualifiés	Educateur des APS 1 ^{er} échelon	du 30/05 au 27/09/26	389/373
PISCINE	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	du 25/05 au 20/09 TC	401/376
VOIRIE	2 agents de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	du 01/04 au 30/09/26	367/366
	2 agents de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	du 01/06 au 30/09/26	367/366
ESPACES VERTS	1 agent	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	du 01/04 au 30/09/26	367/366
AFFAIRES SCOLAIRES	1 agent d'entretien	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	du 04/05 au 31/10/26	367/366
POLICE	6 ASVP	Adjoint technique 3 ^{ème} échelon	du 31/05 au 30/09/26	370/368
ECOLE VOILE	3 Moniteurs	Educateur des APS 9 ^{ème} échelon	du 29/06/26 au 30/09/26	500/436
	1 Moniteur	Educateur des APS 9 ^{ème} échelon	du 01/06/26 au 30/09/26	500/436
	1 secrétaire	Adjoint administratif ppal 2 ^e classe 8 ^{ème} échelon	du 15/06/26 au 30/09/26	430/385
EVENEMENTIEL	1 assistant technique	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	du 01/05 au 31/08	367/366
RESTAURANT SCOLAIRE	2 agents de restauration	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	du 22/06 au 04/09	367/366